

Centre d'art - île MoulinSart

Appel à projets
Résidence de création - été 2023

Contact : Alexandra Bouleau
Médiatrice Culturelle du Centre d'art de l'île MoulinSart
Rue du Canal - 72210 Fillé-sur-Sarthe
02 43 57 05 10 / centre.art@cc-valdesarthe.fr

Résidence de création, été 2023 avec parcours d'œuvres sur 4 Communes de la Communauté de communes du Val de Sarthe

Date limite de candidature : le 20 septembre 2023



Le Centre d'art de l'île MoulinSart (ile-moulinsart.fr), créé en 2008 par la Communauté de communes du Val de Sarthe, est un lieu de production et de diffusion de l'art contemporain. Situé dans l'ancienne grange à grains d'un moulin remis en activité, le Centre d'art développe, de mars à octobre, un programme de résidences, d'expositions, d'éditions et d'actions de médiation. Il reçoit le soutien de la Région des Pays de la Loire, du Département de la Sarthe et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Ministère de la Culture.

Le Centre d'art de l'île MoulinSart est géré et administré par la Communauté de communes du Val de Sarthe regroupant 16 Communes (30 000 habitants). L'île MoulinSart, à Fillé-sur-Sarthe, est un véritable écrin de nature (site touristique et culturel figurant parmi les lieux les plus fréquentés de la Sarthe avec plus de 37 000 visiteurs à l'année). Construit au XVe siècle, non loin, le Moulin Cyprien plonge sa roue à aubes dans la Sarthe. Ici, la mouture se fait à la meule de pierre et à partir de céréales produites localement. L'équipement rénové permet la mouture de deux céréales : le blé et le sarrasin. Labellisées Agriculture Biologique, les farines sont vendues sur place, à la Boutique et servent aux ateliers pédagogiques.

Le Centre d'art propose ainsi à un.e artiste plasticien.ne de développer un travail in situ et grand public en investissant ce site entre juin et août 2023.

Mots clés : transitions, nature, territoire, patrimoine vivant, mobilités, milieu rural, alimentation



Le projet, visant des démarches croisées entre culture et nature, doit être en capacité de s'adresser à une pluralité de publics, parfois peu habitués à pousser les portes d'un centre d'art. Le projet devra permettre de proposer une pratique encadrée, une démarche de spectateur accompagné, des temps de rencontres et des restitutions publiques. Il pourra être fait appel à un langage artistique spécifique ou à une démarche croisant les langages (arts plastiques, cinéma documentaire, écriture, photo, son...)

Profil :

Artistes professionnels plasticiens, photographes, designers, street artists, designers lumière/sonore, architectes paysagers, artistes visuels et/ou intégrant les arts vivants, vidéastes, engagés dans une démarche de création contemporaine (inscription à la maison des artistes ou statut associatif indispensable). **Artistes désireux de « transmettre » et de « rencontrer » le public.**

Conditions générales :

Un contrat spécifiant les engagements de la Communauté de communes du Val de Sarthe et de l'artiste (ou du collectif) accueilli sera établi.

La projet artistique se déclinera selon le calendrier suivant :

1- De mi-juin à début juillet 2023 : le Centre d'art transformé en atelier de création ouvert à toute.s



Résidence de création de l'artiste Emilie Hiriyama, exposition *Frontières* 2022

- Ouverture par un temps de médiation lors d'une journée festive avec les publics.

- Le Centre d'art devra être investi comme un laboratoire ouvert aux publics et l'incluant. Cette proposition plastique et scénographique de ce « work in progress » accessible et assumé, devra permettre la rencontre entre les publics et l'artiste (déambulation dans le Centre d'art, incitation à prendre part à la création, interaction). Un ou plusieurs temps de médiation (rencontres, œuvres participatives ou ateliers de pratique) devront permettre au public de nouer un premier contact avec l'artiste et sa démarche artistique. Cette proposition grand public, pourra « sortir » de l'espace, pour investir le cadre naturel de l'île et ses 3 hectares (Moulin, rivière, plaine).

- Contraintes : le Centre d'art n'étant pas un atelier à proprement parlé, l'artiste devra être vigilant quant aux mesures de sécurité à établir (baies vitrées, sols fragiles, circulation du public possible pendant les temps de construction ou de montage).

2- Début juillet à fin août : vernissage et exposition dans le Centre d'art.

3 - En parallèle : des expositions hors les murs d'œuvres dans 4 Communes de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Le projet devra proposer un parcours d'œuvres (inédites ou non) ou de reproductions (tirages ou autres) de l'artiste à travers 4 Communes candidates issues de la Communauté de communes du Val de Sarthe. Cette proposition permettra d'investir ainsi les vitrines des commerces, entreprises locales, lieux publics ou de passages. Ce parcours d'œuvres « hors les murs » du Centre d'art pourra être pensé comme une exposition incluant les habitants. Il sera une première porte d'entrée vers l'exposition plus conséquente dans le Centre d'art.

- Ce parcours entre les 4 Communes pourra aussi comprendre des temps forts incluant la présence du public comme une promenade artistique et ludique (parcours à vélo ou à pieds, temps forts).

Conditions générales :

- L'artiste sera accueilli sur le site, dans un logement sur site, en pleine nature et tout confort.
- En plus du Centre d'art, il pourra au besoin, bénéficier d'un autre espace d'atelier non ouvert au public.
- Il bénéficiera de la publication d'une édition dont un nombre d'exemplaires lui sera remis.
- **Le parcours devra prendre en compte le fait que les œuvres ou reproductions installées dans l'espace public, ne pourront être gardiennées et ne seront donc pas couvertes par une assurance.**
- L'artiste devra être véhiculé et autonome lors de ses déplacements à travers les Communes.

Enveloppe budgétaire de 6 000 euros comprenant : la rémunération de l'artiste, les frais de production, de déplacements et au minimum 15 heures d'interventions d'éducation artistique avec le public et des temps d'échanges avec les groupes.

Le dossier de candidature comprendra :

- Attestation d'affiliation à la maison des artistes, SIRET, ou n° de Siren pour les associations
- Une présentation du projet, accompagnée d'une note d'intention mettant en avant les 3 étapes du projet ainsi que les actions culturelles envisagées avec le public.
- Des visuels (photos, croquis, plans...) présentant le projet et les travaux réalisés antérieurement.
- Un curriculum vitae

Dossier à envoyer par mail avant le 20 septembre 2022 à :

Alexandra Bouleau, médiatrice culturelle du Centre d'art sur : centre.art@cc-valdesarthe.fr

Contact : Alexandra Bouleau, Médiatrice culturelle

02 43 57 05 10 / centre.art@cc-valdesarthe.fr

Annexes : plans et photos du Centre d'art.

